

## Déchets

# Le FEC innove pour le biogaz

● C'est une première au Maroc et en Afrique. Le Fonds d'équipement communal est le premier signataire d'un accord de participation au «Fonds carbone de partenariat» avec la Banque mondiale.

accord de partenariat renforce l'engagement du Maroc en matière de développement durable. De même que les revenus générés par

cette action serviront à investir dans les technologies propres.

PAR IHSSANE ANDALOUSSI

La protection de l'environnement demeure une priorité. Soucieux de l'intérêt que cela représente, le Fonds d'équipement communal (FEC) a préparé en partenariat avec la Banque mondiale, un programme d'activités innovant en matière de finance carbone et de protection de l'environnement. La mise en place de ce programme permettra la réduction des émissions de gaz à effet de serre à partir du torchage du biogaz produit au niveau des décharges publiques. L'objectif étant de le valoriser en énergie renouvelable qui permettra de générer des crédits carbone dont la commercialisation est prévue à travers le marché international dans le cadre du mécanisme de développement (MDP), mécanisme instauré par le Protocole de Kyoto. Ce programme de captage et de valori-

**L'atout majeur de l'accord reste la pérennité de l'investissement.**

sation du biogaz des décharges demeure le premier du genre au niveau national et africain et se positionne au troisième rang à l'échelle internationale. Aussi, le FEC en tant que banque dédiée au développement des collectivités territoriales constitue le premier signataire avec la Banque mondiale d'un accord de participation au «Fonds carbone de partenariat». Contrairement à l'approche classique, ce projet de MDP suscite un effet de transformation au niveau du secteur des déchets qui permet d'effectuer un traitement en amont au niveau des collectivités territoriales. À cet effet, un contrat relatif à la mise en œuvre du projet MDP au niveau de la décharge d'Oum Azza et à la commercialisation des crédits carbone a été signé. Une initiative qui permettra davantage aux collectivités territoriales éligibles au titre du MDP de bénéficier des accords établis avec le FEC, qui de son côté leur apportera l'appui technique, financier et juridique. L'autre atout majeur reste la pérennité de l'investissement. En effet, dans les clauses du partenariat conclut par le FEC, la Banque mondiale s'engage à acheter les crédits carbone à un prix nettement supérieur à celui du marché, jusqu'en 2020. Par ailleurs, cet